



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mardi 7 avril 2026, à 20 h 23, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de monsieur le Maire Patrick Beaudry.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Fay McLaughlin, Maureen Rice et Maureen McEvoy, et ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry constatant qu'il y a quorum et puisque tous les membres du Conseil municipal sont présents et que l'article 5.5.1 du règlement 2024-005 sur la régie interne des séances du conseil stipule que « les membres du conseil peuvent siéger en séance extraordinaire, sans avis de convocation, s'ils sont tous présents. Le Conseil doit alors adopter, au consentement unanime de ses membres, l'ordre du jour de la séance. (...) » déclare la séance ouverte.

**2026-04-063 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2026-04-064 POUR ABROGER LA RÉOLUTION
PORTANT LE NUMÉRO 2023-031 -
ENGAGEMENT D'APPUI FINANCIER -
VILLAGE DES AÎNÉS DE LA VALLÉE DE
LA GATINEAU**

CONSIDÉRANT la Municipalité a adopté la résolution portant le numéro 2023-031, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 février 2023, aux fins de s'engager financièrement envers le projet du Village des aînés de la Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2026, un représentant du Village des aînés de la Vallée de la Gatineau a présenté au conseil municipal de nouveaux paramètres modifiant substantiellement les termes de l'entente originale sans états financiers;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été apportées de façon unilatérale, sans consultation préalable ni consentement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE de tels changements rendent l'entente originale caduque et sans effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accorde une importance primordiale au respect des principes de bonne gouvernance, de transparence et de consentement mutuel dans tous ses partenariats et engagements financiers;



No de résolution
ou annotation

2026-04-064

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a la responsabilité d'assurer une gestion prudente, responsable et transparente des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Village des aînés de la Vallée de la Gatineau vise à offrir des logements adaptés aux aînés de la région, une initiative que le conseil municipal continue de soutenir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demeure ouvert à examiner tout partenariat qui respecte les priorités municipales, les contraintes budgétaires et les règles de bonne gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun d'abroger ladite résolution et de retirer son engagement dans le projet.

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Abroge à toutes fin que de droit la résolution portant le numéro 2023-031.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Patrick Beaudry et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-04-065

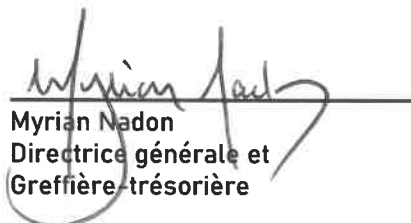
**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 20 h 26.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale et
Greffière-trésorière


Patrick Beaudry
Maire